COLONISATION.

A Compagnie des terres de l'Amérique Britannique au-Inonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au co-Ion des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des appliquants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix moderé, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière a l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florisssants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certifule de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera sobvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Townships de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquan te acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ninsi que des auborges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi sertile et bonne que celles de Stukely, et les of fre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de P. U. ARCHAMB JULT. plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons coltivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en consequence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celtes de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'a payer l'intéret du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versemens égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent la Compagnie prend des produits Négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux mouln's de la Compagnie, qui ne gene les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sà religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreorise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les malles de Montréal, de Sherbroke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut saire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britonnique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avertissements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N B .- Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certa insavantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur deniande pour des terres, prouveront d'une manière satissaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A.T. GALT. Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848.

DEMANDE

N demande immédiatement à ST. Constant un In-tituteur pour tenir une Ecole Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une Eco-LECOmmune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.-qf.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA : CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Eveque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A Larocque, V. Président, Fucis Hincks, Hilolton, Damase Masson, Nelson Davis. HenryJudah,

L. T. Drummond,

27 juillet 1848.

P. Beaubien, Joseph Bourret, 11. Mulholland, Edowin Atwater Barthw: O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

VIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront fait le ou après le premier jour d'août prochain—Les Depors reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heuheures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrantl'attention du Bureau doiveut être envoyées les Igudis ou Vendredis, và que le Bureau des doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui sera ent faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

> JOHN COILLNS, Secrétaire et Trésorier

AVIS

ES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la I prochaine session ou a la suivante si le cas le requier à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomptionvis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Ily aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera éleve à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des

Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les péages qui seront demandés, sont :

Pour chaque carosse ou autre voiture à quattre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatro deniers,

3 = P our chaque cheval ou nutre bête de trait, additionne aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.

Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et demi Pour chaque personne à nied : Un denier.

Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.

Pour chaque mouton, veau, agneau, chêvre, poor, autre animal de niême taille: Un demi denier courant J. F. LAROCQUE. A. E ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT.

NARCISSE GALARNEAU. CYRISE CHAPUT. JOSEPH PELLFTIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. Абаріт Снарит.

L'Assomption, 1er juin 1848.

VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, satué au haut de la ru-Sauguinet, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesune française, avec une Maison feux côtes desmis cons-

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les heux au propriétaire Scussigné. JACQ. AL. PLING UET

Montréal, 11 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT A VAPEUR POUR

MOUDRE A FLEUR ET LA FARINE DAVOINE

ALBRIOM EC RIJUOM Coin de la rue St. Pierre et et de la Ruelle Fortification

Anciennement la Fonderie de MM. Hedge & Rodden.

AUX FERMIERS ET DETAILLEURS DE GBAINS BY FLBUR.

E SOUSSIGNE, venant de compléter un nouveau Moulin à Vapeur pour la Fleur, ayant trois paires de moulanges Françaises, avec tout l'appareil nécessaire nour moudre le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour moudre.

Le Soussigne a aussi joint à son établissement ur. Mour in FARINE D'AVOINE, capable de moudre la farine d'avo ne de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire me trouve ront leur avantage à favoriser son établissementuodrqu'il apnortera un soin particulier à produire un excellent article

Les termes pour moudre seront modérés. Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains. JOHN BIRSS. Montréal, 17 avril 1848.

N. B. Toute espèce de grains moulus, hons pour chevaux et animaux.

A TENDRES

TNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collége, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

HS. BAILLARGE', ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis CliauteVill, Québec.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND. 24. RUE ST VINCENT, MONTREAL

N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et sourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des
PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

E Soussigne intorme ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi basprix que qui que ce soit. Voir ses prix avant a r d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE

E sousssignés ont l'honneur d'annoncer au public et à ses ams qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Sémmaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement ann oncé ils ont onvert une Librairie sous le nom do

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catho-llque ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils ferontt tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

ANS la vue de recommître l'accue ilbienveillant reçu jusqu'à ce ANS la vue de reconnuître l'accue ilbienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PRE-MER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'aunée un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts. les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le eproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés,

A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne,
et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires,
No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr., No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

TVIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

N annonçant à MM. les Cungs qu'il a transporté son fonds d'Ornemens d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remercimens bien respectueux aux Dames de FHôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Eta-

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage des avjourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets,où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout er imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représen

Enfin, la marchandise sera Toujours FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHE. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

CROIX DE CHASUBLES

EN DEAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.

" (couleurs assorties) " en or et coule

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES En drap d'or (imitation) à desseins très-riches et saillants.

"Damas brochés en or et couleurs.

naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Gornitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de desseins et officent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extré mité

ETOFFES ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d scins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.
Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but l'offrir aux MM. du Clerge tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente ra-pide, de suivre de très-près et toujours à bus prix toute la nouveauts (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboires Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagues.
MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation

MM. les Curés qui désireraient laire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre comple), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra hien faire suivre ces ordres de toutes les explication essuires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST.VINCENT, MONTREAL

FFRE ses plus sincères remerciments à ses amis et aux public pour l'encouragement qu'il on a reçu, depuis qu'il a ouvert son atriier typographique, et prend la liberté de sollieiter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que

LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE,

Cuèques,

TRAITES

BILLETS D'ENTERREMENT, CIRCULAIRES, POLICES D'ASSURANCE, CARTES DE VISITES,

Annonces De Diligences, CONNAISSEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou

six mois sculement. PRIX TRE-REDUIT.

LE VERITABLE PORTRIAT DE

So So BIR LIZO PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847,

ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces ae large!! ETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'Ecole lialienne, es mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTE S. S. PIE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent Pontife.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun dovte, la première place dans

les salons de nos concitoyens. CITAPELEAU & LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE.

MANUEL

Montréal, 19 novembre 1847.

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'EVECHE.

E SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODERES, les deux emplacements et la terre ci-après dé-

1°. Un EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lien très rapproché de l'Eglise, bûti de Maison, Boulangerie, Laiteri, Grange, Hangard, Ecurie et antres Bâtiments; laquelle dite maise crange, rangard, recure et outes batinems; requere une maise, est des plus propices pour tenir un Hotel ou Maison de l'ension, éten occupé comme telle depuis quelques temps et étant it peu près dazs la meilleure situation pour ce genre de commerce.

29. Un EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un

demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu tres rapproché de l'Eglise, avec les bâtisses dessus construites, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtiments.
3°. Une Terre située au même lieu de la contenance d'un et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la

rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtic de Maison Etable et autres Bâtiments. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRE ROMUALD CHERRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848 .- qi.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les stenmers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS houres, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. - Les journaux doivent être livrés avant I heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la se-maine, le MARDI et le VENDREDI. Le paix d'abonnement pour l'abnée est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent êtr adressées, francs de ports, à l'Editeur des Alélanges Religieux à Mon-

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, Chaque insertion subséquente, Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion,

0 0 7 Dix lignes et au-quessons, refer fine con,
Chaque insertion subséquente,
Au-dessus de dix lignes, [lère, insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu

Pour les Annonces qui doivent paraître Longremes, pour des

innonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne.

MM. FABRE, & Cie., librair VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maisoud'é-cole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

£0 2 6

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, Propriétaires et Imprimeurs.